

Je voudrais faire une dernière remarque : il faut que nous travaillions de concert; il faut que nous nous appuyions sur les ressources qui existent dans la collectivité; et il faut que nous redoublions d'effort pour coordonner ces initiatives. Le secteur privé, les syndicats, le gouvernement, les groupes de consommateurs, la collectivité, et les autres — nous sommes tous associés à la même entreprise, et il faut que nous nous assurions que la question des handicapés soit inscrite dans le programme politique. Certes, c'est une vaste question à régler, et nous traversons actuellement une période difficile sur le plan économique. Nous sommes confrontés à la mondialisation de l'économie et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre notre acquis . . . Nous devons veiller à mettre en place des stratégies qui nous permettront de poursuivre et de réaliser d'autres progrès.

**Mme Katawne** : Tant que le Canada n'aura pas compris que l'équité en matière d'éducation va de pair avec l'équité en matière d'emploi, nous, dans les entreprises, n'assisterons pas à une évolution rapide. Il est très difficile de parler d'un monde des affaires propice aux mesures d'éducation permanente si les étudiants se voient refuser l'accès aux supports de substitution, aux services de traduction pour les malentendants ou aux soins individualisés. Il est très difficile pour l'employeur au bout du compte d'intégrer les personnes handicapées dans une industrie canadienne acquise au programme d'éducation permanente si ces enfants ont été exclus au départ.

**M. Randy Dickinson (directeur administratif, Conseil du Premier ministre sur les stratégies en matière de santé, province du Nouveau-Brunswick)** : Il nous faut un plan d'action concret sur les universités, les collèges communautaires, avec des budgets et des échéanciers, afin d'éliminer les obstacles aux études, pour qu'un plus grand nombre d'étudiants atteints d'invalidité puissent non seulement entreprendre des études collégiales ou universitaires, mais les terminer et acquérir des compétences qui leur soient utiles sur le marché du travail. . .

On parle de former les personnes atteintes d'invalidité; il suffit de donner à chacun un ordinateur, et tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, il faut bien reconnaître que toutes les personnes handicapées ne pourront pas participer au marché du travail dans la même mesure ni au même niveau. Certains types d'invalidités ne permettent pas l'acquisition immédiate de compétences de haut niveau.

En même temps que nous formons les personnes atteintes d'invalidité pour leur permettre d'atteindre le niveau qu'elles visent, nous devons également former des conseillers professionnels, des conseillers en matière d'emploi, des orienteurs scolaires, des responsables de ressources humaines, des dirigeants syndicaux, et tant d'autres, pour qu'on ne se contente pas de parler d'équité en matière d'emploi, de participation et d'égalité, mais pour arrêter des stratégies et des mesures spéciales en vue de transformer ces beaux principes en réalité.

## **NOTRE RECOMMANDATION**

**Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées recommande ce qui suit :**

### **RECOMMANDATION 2**

**Le gouvernement fédéral devrait prévoir et encourager la mise sur pied de programmes d'études et de formation pour les personnes handicapées. Il devrait s'attacher à rehausser le niveau de scolarité global des handicapés et faire disparaître l'analphabétisme. Pour ce qui est de la formation postsecondaire, le**